



Villeparisis

## AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

### VILLE DE VILLEPARISIS

M. Frédéric BOUCHE - Maire

32 rue de Ruzé - CS 50105

77273 VILLEPARISIS

 [Correspondre avec l'Acheteur](#)

L'avis implique un marché public.

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

**Objet** **Mission d'études et d'assistance dans le cadre de la procédure de modification du P.L.U. de la Commune de Villeparisis.**

Référence 2021/07

**Type de marché** Services

**Mode** Procédure adaptée

**Code NUTS** FR102

**Durée** 18 mois

**DESCRIPTION** La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

Ce marché comporte une PSE (prestation supplémentaire éventuelle) dont descriptif complet à l'article 2.4 du règlement de la consultation.

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : Oui

**Forme** Prestation divisée en lots : Non

Les variantes sont refusées

**Quantité ou étendue** L'objet de la mission est d'accompagner la commune de Villeparisis dans la procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU), approuvée par délibération du Conseil Municipal en date du 15/09/2019.

De manière générale, le prestataire devra dans le cadre de sa mission sur la base des éléments remis par la commune de Villeparisis et au regard de la réglementation Etat en vigueur :

- Conduire les études nécessaires et assister la commune de Villeparisis dans le pilotage général de la procédure.
- Animer la procédure : lors des réunions de travail (commissions communales), les réunions personnes publiques associées et

services compétents (DDT, DRIEA...).

- Réaliser et formaliser les différents documents nécessaires à la procédure de modification du PLU.

Voir le descriptif complet et détaillé de la mission au CCP (Cahier des Clauses Particulières).

La Commune de Villeparisis souhaite que la procédure de modification soit approuvée au plus tard pour juin 2023.

Conditions relatives au contrat

**Cautionnement** Aucune clause de garantie financière ne sera appliquée.

**Financement** Les prestations seront financées sur le Budget Ville de l'exercice concerné.

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

En cas de retard de paiement, le titulaire a droit au versement d'intérêts moratoires, ainsi qu'à une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40€. Le taux des intérêts moratoires est égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à ses opérations principales de refinancement les plus récentes, en vigueur au premier jour du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit points de pourcentage.

**Forme juridique** Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

**Autres conditions** Conditions particulières d'exécution : Non

**Conditions de participation**

**Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :**

Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :

- Déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il est en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1, L. 5212-2, L. 5212 5 et L. 5212-9 du code du travail, concernant l'emploi des travailleurs handicapés

- Si le candidat est établi en France, une déclaration sur l'honneur du candidat justifiant que le travail est effectué par des salariés employés régulièrement au regard des articles L. 1221-10, L. 3243-2 et R. 3243-1 du code du travail (dans le cas où le candidat emploie des salariés, conformément à l'article D. 8222-5-3° du code du travail)

Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.
- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels.
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.
- Présentation d'une liste des principales fournitures ou des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé.
- Indication des titres d'études et professionnels des cadres de l'entreprise et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du marché.
- Certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat
- Formulaire DC1, Lettre de candidature \_ Habilitation du mandataire par ses co-traitants. (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>)
- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement. (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>)

Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public ou de l'accord-cadre (formulaire NOT11) :

- Les pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 et D. 8222-8 du code du travail
- Si l'attributaire est établi en France, les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou un état annuel des certificats reçus

Marché réservé : Non

La prestation n'est pas réservée à une profession particulière.

Informations sur les membres du personnel responsables de l'exécution du marché : Oui

**Critères  
d'attribution**

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

40 % : Valeur technique de l'offre  
40 % : Prix  
20 % : Qualité, références et compétences de l'équipe

**Renseignements** [Correspondre avec l'Acheteur](#)

**Documents**

- [Dossier de Consultation des Entreprises](#)

Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents contractuels et additionnels :  
Date limite pour la réception des demandes de documents ou pour l'accès aux documents : 22/11/21 à 08h00  
Documents payants : Non

**Offres** Remise des offres le **22/11/21 à 12h00** au plus tard.  
Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.  
Unité monétaire utilisée, l'euro.  
Validité des offres : **90 jours** , à compter de la date limite de réception des offres.

**Dépôt**

- [Déposer un Pli dématérialisé](#)

•

Renseignements complémentaires

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de négocier avec le ou les candidats les plus intéressants dans le respect du principe d'égalité de traitement. Il se réserve toutefois la possibilité d'attribuer le marché public sur la base des offres initiales sans négociation. Le pouvoir adjudicateur attribuera le marché au candidat dont l'offre est économiquement la plus avantageuse, après remise de l'offre négociée le cas échéant.

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes :  
- Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.

- Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA.

- Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat).

- Recours de pleine juridiction pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Marché  
périodique : Non

Fonds Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des  
fonds communautaires : Non

**Recours** Instance chargée des procédures de recours :  
Tribunal administratif de Melun  
43, rue du Général de Gaulle  
BP 8630 77008 Melun Cedex  
Tél : 01 60 56 66 30 - Fax : 01 60 56 66 10  
[greffe.ta-melun@juradm.fr](mailto:greffe.ta-melun@juradm.fr)  
Envoi le 25/10/21 à la publication  
Publication aux supports de presse suivants : Le Parisien - Ed. du  
77